



Orléans, le 4 février 2021

## Protection de l'enfance

## Appel à bénévoles pour développer le parrainage dans le Loiret

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance et du soutien aux publics fragilisés, souhaite développer le parrainage de proximité dans le Loiret, en partenariat avec l'association Parrainons! 45. Ce dispositif fait appel à des volontaires et familles bénévoles pour construire avec les enfants parrainés une relation privilégiée, enrichir et élargir leur cadre quotidien. Pour les candidats Marraines/Parrains, une première réunion d'information se tiendra le 24 février.

Le parrainage de proximité peut revêtir plusieurs formes : de temps partagés en journée (visite culturelle, aide aux devoirs, etc.), à l'accueil d'un enfant au domicile du parrain (journée, week-end, période de vacances scolaires). Il peut être sollicité pour un enfant vivant dans sa famille, en famille d'accueil ou au sein d'un foyer.

Cette modalité d'accueil favorise la création d'un lien durable. Pour l'enfant, il s'agit d'une aide à sa construction, tout en respectant la place des parents. Pour le parrain, il s'agit d'un engagement citoyen, bénévole, qui s'inscrit dans la durée. Et tant pour le parrainant que pour le parrainé, le parrainage est bénéfique sur le long terme :

- à l'enfant, car il lui procure de l'attention, un autre cadre, une ouverture à la culture et aux loisirs, et lui permet ainsi de développer la confiance en lui et en l'avenir ;
- au parrain, auguel il apporte la satisfaction de partager et de transmettre.

Une première réunion d'information se tiendra le 24 février à 18h en visionconférence, en présence des responsables de la protection de l'enfance (s'inscrire en envoyant un mail à : <a href="mailto:parrainons45@gmail.com">parrainons45@gmail.com</a>).

## Comment devenir parrain ou faire parrainer son enfant?

Le point d'entrée pour les demandes est l'association (<u>parrainons45@gmail.com</u>, 0766725649). La mise en place du parrainage est encadrée par une procédure d'information et d'évaluation des parrains conforme à la charte nationale du parrainage de proximité. Une convention est conclue entre les détenteurs de l'autorité parentale, le parrain, Parrainons! 45 et les services de l'ASE, afin de fixer les modalités d'accueil.

**Parrainons!** 45 est une association locale affiliée à l'UDAF. Elle a été créée en décembre 2018 avec l'ambition de développer le parrainage bénévole et de proximité, et a d'ores et déjà entamé une collaboration avec les services du Département à destination des Mineurs Non Accompagnés. Le Département approuvé la mise en place du parrainage de proximité dans le Loiret par un vote de la commission permanente le 27 novembre 2020.

**CONTACT PRESSE**